

1936

IX. CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL OFFICIEL

VARSOVIE

PROGRAMME DU IX CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL OFFICIEL ET NATIONAL DE VARSOVIE

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ
DES CONCOURS HIPPIQUES
INTERNATIONAUX
ET NATIONAUX EN POLOGNE

APPROUVÉ PAR LA FÉDÉRATION EQUESTRE POLONAISE
ET PAR LA FÉDÉRATION EQUESTRE INTERNATIONALE

VARSOVIE, AL. SZUCHA 29, TEL. 8-28-23
LE STADE — ŁAZIENKI KRÓLEWSKIE, TEL. 9-99-48

Drukarnia Piotr Pyz i Ska, Warszawa, Miodowa 8.
1936

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

ET SOUS

LE PATRONAGE D'HONNEUR

DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FORCES ARMÉES

GÉNÉRAL

EDOUARD RYDZ-ŚMIGŁY

COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT:

Prince JANUSZ RADZIWIŁŁ

VICE-PRÉSIDENTS:

Général de Division JULES RÓMMEL
„ „ „ GUSTAVE ORLICZ-DRESZER
„ „ Brigade Dr. BOLESLAS WIENIAWA-DŁUGOSZOWSKI

MEMBRES:

Red. JEAN BEDNARSKI
Cpt. MIECZYSLAS BIGOSZEWSKI
Col. bté ZBIGNIEW BROCHWICZ-LEWIŃSKI
Col. bté ÉTIENNE CZERWIŃSKI
Col. bté ANTOINE DURSKI-TRZASKO
Comte ALEXANDRE DZIEDUSZYCKI
Ing. WITOLD PRUSKI
Cpt. bté MARTIN FREYMAN
Lt. Col. bté CASIMIR GLABISZ
Ing. JEAN GRABOWSKI
Cpt. bté THADÉE HALIK
Col. bté JEAN KARCZ
Col. bté WLADISLAS KILIŃSKI
Cpt. STANISLAS KŁAK
Comte MICHEL KOMOROWSKI
Cpt. LÉON KON
Min. THADÉE LECHNICKI
Lt. Col. bté ADAM MNISZEK
Cpt. WITOLD PIOTROWSKI
Comte JOSEPH POTOCKI
Mr. CASIMIR SKARŻYŃSKI
Gen. de Brigade JOSEPH OLSZYNA-WILCZYŃSKI
Cpt. JOSEPH ZDANOWICZ

COMITÉ TECHNIQUE

MEMBRES:

Colonel bté ANTOINE DURSKI-TRZASKO	—	Président
Lt. Col. bté ADAM MNISZEK	—	Trésorier de la Société
Cpt. bté MARTIN FREYMAN	—	Secrétaire de la Société
Cpt. MIECZYSLAS BIGOSZEWSKI	—	Intendant de la Société
Cpt. JOSEPH ZDANOWICZ	—	Intendant du Stade
Cpt. WITOLD PIOTROWSKI	—	Inspecteur de Piste
Cpt. LÉON KON	—	Comissaire Sportif
Red. JEAN BEDNARSKI	—	Commissaire de la Presse et de la Propagande

P R O G R A M M E

I-ÈRE JOURNÉE — **JEUDI, LE 28 MAI**

No. 1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

Prix de la Société d'Encouragement à l'Elevage des chevaux en Pologne.

(Épreuve nationale de dressage)

Épreuve „A" sur rectangle.

I-ère série pour les chevaux nés en 1929 et plus jeunes. Sont exclus les chevaux de cet âge ayant gagnés dans les épreuves de Dressage de la F. E. P. ou dans les épreuves de Dressage de la Société 400 zl. ou plus.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 450 zl.	IV — 175 zl.	VII — 75 zl.
II — 300 „	V — 125 „	VIII — 60 zl.
III — 225 „	VI — 90 „	

Entrée 5 zl.

R e m a r q u e: En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.

Gagnants antérieurs:

en	1928	Lwi Pazur	Cpt. Trenkwald
„	1929	Rinaldo	Lt. Zgorzelski
„	1930	Mira	Cpt. Lewicki
„	1931	Dream	Cpt. Królikiewicz
„	1932	Wataha	Lt. Sokołowski
„	1933	Dunkan	Cpt. bté Lewicki
„	1934	Abd-El-Krim	Cpt. Kulesza
„	1935	Blekot	Cpt. Sokołowski

II-ème série: 1. Pour les chevaux nés en 1928 et plus âgés, ayant participés aux épreuves de dressage de la F. E. P. ou dans la II-ème série de l'épreuve de Dressage de la Société et n'ayant pas gagné en total 100 zl.

2. Pour les chevaux nés en 1929 et plus jeunes, qui ont gagné en total 400 zl. ou plus dans les épreuves de Dressage de la F. E. P. ou dans les épreuves de Dressage de la Société.

Montant des prix 1.500 zł.

I — 450 zl.	IV — 175 zl.	VII — 75 zl.
II — 300 „	V — 125 „	VIII — 60 „
III — 225 „	VI — 90 „	

Entrée 5 zl.

Remarque: En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours, mais aussi la série.

Gagnants antérieurs:

en 1932	Irys	Cpt. Szosland
„ 1933	Nasturcja	Cpt. Kuchcicki
„ 1934	Dunkan	Cmdt. bté Lewicki
„ 1935	Abd-El-Krim	Cpt. Kulesza

No. 1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

Prix de la Société d'Encouragement à l'Elevage des chevaux en Pologne.

(Épreuve nationale de dressage)

Épreuve „A" sur rectangle.

III-ème série pour les chevaux nés en 1928 et plus âgés ayant gagné en total 100 zl. ou plus dans les épreuves de Dressage de la F. E. P. ou dans les épreuves de Dressage de la Société.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 500 zl.	III — 250 zl.	V — 125 zl.
II — 350 „	IV — 175 „	VI — 100 „

Entrée 5 zl.

Remarque: **En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No. du concours mais aussi la série.**

Gagnants antérieurs: en 1935 Dunkan Cmdt. bté Lewicki

No. 2. PRIX „D'OUVERTURE"

(Épreuve internationale de sauts d'obstacles).

Chaque cheval peut être inscrit seulement pour une des séries de cette épreuve.

I-ère série pour les chevaux n'ayant jamais gagné aux concours Hippiques Internationaux de la Société (les flots sans prix d'honneur ou en espèces. Les prix gagnés dans les épreuves réservées aux amazones et gentlemen ne comptent pas).

12 — 16 obstacles.

hauteur: environ 1.25 m.
largeur: environ 3.50 m.
vitesse: 440 mtr/min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Montant des prix 1.000 zl.

I — 250 zl.	VI — 60 zl.	XI — 20 zl.
II — 175 „	VII — 50 „	XII — 15 „
III — 125 „	VIII — 40 „	XIII — 15 „
IV — 90 „	IX — 30 „	XIV — 15 „
V — 75 „	X — 25 „	XV — 15 „

R e m a r q u e: **En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No du concours, mais aussi la série.**

Gagnants antérieurs:

	en 1927	Naczelnik	Lt. Skupiński (Pologne)
	„ 1928	Husarz	Cpt. Siemieński (Pologne)
	„ 1929	Galantin	Cpt. Lequio (Italie)
	„ 1930	Bolivard	Cpt. Bertran de Balanda (France)
	„ 1931	Gascony	Cpt. Kirculescu (Roumanie)
(Nation)	„ 1932	Reszka	Lt. Ruciński (Pologne)
	„ 1933	Olivette	Lt. Cavaillé (France)
	„ 1934	Warszawianka	Lt. Gutowski (Pologne)
	„ 1935	Derby	Lt. Brandt (Allemagne)

II-ème série. Pour les chevaux ayant gagné dans les Concours Hippiques Internationaux de la Société. (Les flots sans prix d'honneur ou en espèces. Les prix gagnés dans les épreuves réservées aux amazones et gentlemen ne comptent pas).

Pour les chevaux ayant gagné dans les Concours Hippiques Internationaux de la Société en 1934 et 1935 — 600 zl. ou plus (en comptant la somme totale qu'ils ont gagnée, sans les prix eventuellement gagnés dans les épreuves pour les amazones et gentlemen) — 3 obstacles seront surélevés de 10 cm.

12 — 16 obstacles.

hauteur: environ 1.30 m.
largeur: environ 4.00 m.
vitesse 440 mtr./min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Montant des prix: 1.000 zl.

I — 250 zl.	VI — 60 zl.	XI — 20 zl.
II — 175 „	VII — 50 „	XII — 15 „
III — 125 „	VIII — 40 „	XIII — 15 „
IV — 90 „	IX — 30 „	XIV — 15 „
V — 75 „	X — 25 „	XV — 15 „

Remarque: **En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No du concours, mais aussi la série.**

Gagnants antérieurs:

en 1931		Matador II	Lt. Łuszczewski (Pologne)
„ 1932	(Nat)	Moskal	Cpt. Mrowec (Pologne)
„ 1933		Donesse	Cpt. Kulesza (Pologne)
„ 1934		Roksana	Cpt. Ruciński (Pologne)
„ 1935		Promień	Cpt. Skupiński (Pologne).

III-ème série. Ouverte aux amazones et aux gentlemen montant des chevaux n'ayant pas gagné de premiers prix sur la piste de la Société et 1934 et 1935.

12 — 16 obstacles.

hauteur: environ 1.10. m.
largeur environ: 3.00 m.
vitesse 440 mtr./min.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Montant des prix 600 zl.

I — 180 zl.	IV — 70 zl.	VII — 30 zl.
II — 120 „	V — 50 „	VIII — 25 „
III — 90 „	VI — 35 „	

Remarque: **En inscrivant les chevaux pour ce concours il est indispensable d'indiquer non seulement le No du concours, mais aussi la série.**

Gagnants antérieurs:

en 1932 (Nation)	Domino	M. Bylczyński (Pologne)
„ 1933	Tanina	M-me Harland (Pologne)
„ 1934	Sachsenwald	M. A. Holst (Allemagne)
„ 1935	Urwis	M-lle Zwierzchowska (Pologne)

No. 3. ÉPREUVE „DE PUISSANCE DU SAUT”

(Épreuve internationale).

8 — 10 obstacles.

hauteur environ: de 1.30 m. à 1.60 m.
largeur environ: 5.00 m.
vitesse: 325 mtr./min.

Montant des prix 3.000 zl.

I — 750 zl.	VI — 180 zl.	XI — 60 zl.
II — 525 „	VII — 150 „	XII — 50 „
III — 375 „	VIII — 120 „	XIII — 50 „
IV — 270 „	IX — 90 „	XIV — 40 „
V — 225 „	X — 75 „	XV — 40 „

Gagnants antérieurs:

en 1927	Faworyt	Cmdt. Toczek (Pologne)
„ 1928	Le Trouvère	Lt. Clavé (France)
„ 1929	Arta	Cmdt. Constantinescu (Roumanie)
„ 1930	Ład	Lt. Najnert (Pologne)
„ 1933	Kikimora	Cpt. bté Lewicki (Pologne)
„ 1934	Mekino	Cpt. Nobili (France)
„ 1935	Baron IV	Lt. Brandt (Allemagne).

No. 4. PRIX „DE ŁAZIENKI"

(Épreuve internationale)

Ouvert aux amazones et gentlemen

12 — 16 obstacles.

hauteur environ: 1.20 m.
largeur environ: 3.00 m.
vitesse: 440 mtr./min.

Montant des prix 800 zl.

I — 250 zl.	IV — 90 zl.	VII — 40 zl.
II — 150 „	V — 70 „	VIII — 30 „
III — 120 „	VI — 50 „	

Gagnants antérieurs:

	en	1927	Herkules	M-me Jurgielewicz (Pologne)
	„	„	Prosiak	M-lle Chodkiewicz (Pologne)
	„	„	The Hoop	Lt. Rojcewicz (Pologne)
(Nation)	„	1928	Mira	M-me Witosławska (Pologne)
			Olaf	Cpt. Lewicki (Pologne)
	„	1929	Prosiak	M-lle Chodkiewicz (Pologne)
	„	1930	Alze	M-lle W. Czaykowska (Pologne)
	„	1931	The Lad	M-me Skarżyńska (Pologne)
(Nation)	„	1932	Domino	M. Bylczyński (Pologne)
	„	1933	The Lad	M. Skarżyński (Pologne)
	„	1934	Ahnherr	M. A. Holst (Allemagne)
	„	1935	Latawiec	M. Grabianowski (Pologne)

No. 5. CHEVAUX DE SELLE

(Épreuve nationale)

Prix d'honneur
offert par Monsieur Henri Zandbang

Examen par le Jury.
(dans la matinée)

Gagnants antérieurs:

en	1934	Saki	Gen. Anders
„	1935	Carewicz	Cpt. Kapuściński

La présentation des chevaux gagnants et la distribution des prix et des flots aura lieu le jour même avant „l'Épreuve de Dressage".

No. 1. ÉPREUVE DE DRESSAGE

Prix de la Société d'Encouragement à l'Elevage des Chevaux en Pologne

(Épreuve nationale)

Épreuve „B"

Épreuve de sauts d'obstacles.

Série: I, II et III.

No. 6. PRIX COMMÉMORATIF DE FRÉDÉRIC JURJEWICZ

(Épreuve internationale de vitesse)

16 — 20 obstacles:

hauteur environ: 1.30 m.
largeur environ: 4.50 m.

Montant des prix 3.500 zl.

I — 870 zl.	VI — 210 zl.	XI — 75 zl.
II — 620 „	VII — 175 „	XII — 65 „
III — 420 „	VIII — 140 „	XIII — 60 „
IV — 310 „	IX — 105 „	XIV — 55 „
V — 260 „	X — 85 „	XV — 50 „

Gagnants antérieurs:

	en 1927	Zefer	Cpt. Suski (Pologne)
	„ 1928	Igea	Lt. col. Forquet (Italie)
	„ 1929	Madzia	Lt. Kulesza (Pologne)
	„ 1930	Roksana	Lt. Ruciński (Pologne)
	„ 1931	Popol	Lt. du Breuil (France)
(Nation)	„ 1932	Reszka	Lt. Ruciński (Pologne)
	„ 1933	Farsa	Lt. Pohorecki (Pologne)
	„ 1934	Sachsenwald	M. A. Holst (Allemagne)
	„ 1935	Baron IV	Lt. Brandt (Allemagne)

PRIX No. 7.

(Épreuve internationale)

Pour les chevaux ayant terminé au moins un parcours pendant la durée de la saison courante de la Société et n'ayant pas gagné 100 zl.
Sont exclus les chevaux inscrits au concours No. 9.

14 — 20 obstacles:

Pour les chevaux nés en 1929 et 1930	hauteur: env. 1.20 m. largeur: env. 4.00 m. vitesse: 440 mtr./min
Pour les chevaux nés en 1928 et plus agés	hauteur: env. 1.30 m. largeur: env. 4.50 m. vitesse: 440 mtr./min

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité le meilleur temps ne compte pas. Pour les départager et désigner le premier, un barrage est obligatoire et ce n'est qu'en cas de nouvelle égalité de points que le meilleur temps décidera.

Les dimmensions des obstacles du barrage dépendront de l'âge des chevaux, conformément aux conditions générales de l'épreuve.

Montant des prix 1.500 zl.

I — 300 zl.	VI — 100 zl.	XI — 50 zl.
II — 200 „	VII — 90 „	XII — 45 „
III — 160 „	VIII — 80 „	XIII — 40 „
IV — 130 „	IX — 70 „	XIV — 35 „
V — 110 „	X — 60 „	XV — 30 „

Entrée 5 zl.

(Conditions spéciales des engagements page 30).

Gagnants antérieurs:

en 1935 Sello Cpt. v. Platthy (Hongrie)

No. 8. RÉCORD DE SAUT EN HAUTEUR

(Épreuve nationale)

Montant des prix 500 zl.

Pour le propriétaire du cheval qui a battu le récord polonais prix de 500 zl. et pour le cavalier une médaille commémorative.
Gagnants antérieurs:

en 1932 Poluś Lt. Dąbski-Nerlich (1.93 m.)
— récord de Pologne.
en 1934 Poluś Lt. Dąbski-Nerlich (1.95 m.)
— récord de Pologne.

No. 9. PRIX DE LA VISTULE

(Épreuve internationale de vitesse)

Ouvert aux amazones et gentlemen.

14 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.10 m.
largeur environ: 3.50 m.

Montant des prix 800 zl.

I — 250 zl.	IV — 90 zl.	VII — 40 zl.
II — 150 „	V — 70 „	VIII — 30 „
III — 120 „	VI — 50 „	

Gagnants antérieurs:

en 1927	Anda	Cmdt. Dobrzański (Pologne)
„ 1928	Scoiattolo	Cpt. Comte Bettoni (Italie)
„ 1929	Nelly	M-lle S. Kucińska (Pologne)
„ 1930	Alze	M-lle W. Czaykowska (Pologne)
„ 1931	Pałasz	M-me K. Romiszowska (Pologne)
„ 1933	Turek	M. K. Wickenhagen (Pologne)
„ 1934	Ahnherr	M-me Glahn (Allemagne)
„ 1935	Latawiec	M. St. Grabianowski (Pologne)

No. 10. ÉPREUVE COMPLÈTE DU CHEVAL DE SELLE

Prix offert par le Chef du Département de la Cavalerie.

(Épreuve nationale)

Prix Challenge de la Cavalerie chilienne.
Épreuve „A" sur rectangle.

Montant des prix 5.000 zl.

I — 1.500 zl.	IV — 575 zl.	VII — 250 zl.
II — 1.000 „	V — 425 „	VIII — 200 „
III — 750 „	VI — 300 „	

En plus les prix susmentionés, conformément à la décision de la Fédération Equestre Polonaise, le vainqueur de cette épreuve obtient le titre de Maître pour l'année 1936 ainsi qu'une médaille d'or.

Le concurrent suivant obtient le titre de Vice-Maître pour l'année 1936 et une médaille d'argent et enfin le troisième — le titre de II-me Vice-Maître pour l'année 1936 et une médaille de bronze.

Entrée 5 zl.

Gagnants antérieurs:

en 1928 Lwi Pazur Cpt. Trenkwald
„ 1929 Purkary Lt. Totjew
„ 1930 Ostryga Lt. Kawecki

Détenteurs antérieurs du Challenge:

en 1931 pour le 2-me Régiment de Lanciers —
Lt. Victor Olędzki sur „Odaliska"
„ 1932 pour le 1-er Rt. de Chevaux-Légers de Joseph Piłsudski.
Cpt. Adam Królikiewicz sur „Sirène"
„ 1933 pour le 2-me Rt. de Lanciers —
Lt. Victor Olędzki sur „Turkmenka"
„ 1934 pour le 25-me Rt. de Lanciers —
Lt. Henri Rojcewicz sur „Wisła IV"
„ 1935 pour le 14-me Rt. de Lanciers —
Lt. Valdemar Korytkowski sur „Złota Pani"

No. 11. PRIX DE „L'ARMÉE POLONAISE"
du Premier Maréchal de Pologne Joseph Piłsudski

(Épreuve internationale d'adresse du cavalier, réservée aux Officiers en activité de service).

18 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.40 m.
largeur environ: 4.50 m.
vitesse: 440 mtr./min.

Montant des prix 10.000 zl.

I — 2.500 zl.	VI — 600 zl.	XI — 200 zl.
II — 1.750 „	VII — 500 „	XII — 175 „
III — 1.250 „	VIII — 400 „	XIII — 160 „
IV — 900 „	IX — 300 „	XIV — 140 „
V — 750 „	X — 250 „	XV — 125 „

Entrée 5 zl.

Gagnants antérieurs:

en 1927 I série (internation.) Readgledt Lt. Szosland (Pologne)

II série (nation.) Niedźwiedzica Lt. Zgorzelski (Pologne)

	en 1928	Scoiattolo	Cpt. Comte Bettoni (Italie)
	„ 1929	Quinine II	
		Le Trouvère	Lt. Clavé (France)
	„ 1930	Don Giovanni	
		Popol	Lt. du Breuil (France)
	„ 1931	Vilcome	
		Popol	Lt. du Breil (France)
(Nation)	„ 1932	Nela	Cpt. Sałęga
	„ 1933	Promień	
		Alli	Cpt. Szosland (Pologne)
	„ 1934	Tora	
		Baron IV	Lt. Brandt (Allemagne)
	„ 1935	Serpe	
		Ronco	Lt. Bonivento (Italie).

No. 10. ÉPREUVE COMPLÈTE DU CHEVAL DE SELLE

(Épreuve nationale)

Épreuve „B" de fond.

Le 5 juin 1936 aura lieu sur le terrain de l'Institut Hippique „Nowy Tattersal" dans le parc situé rue Puławska Nr. 107 un Concours de Chasse (C. H. I.) sur des obstacles fixes et comprenant plusieurs montées et descentes, organisé par le

„CLUB EQUESTRE DE VARSOVIE"

No. 10. ÉPREUVE COMPLÈTE DU CHEVAL DE SELLE

(Épreuve nationale)

Épreuve „C" de sauts d'obstacles.

Nr. 12. PRIX DES ARMÉES ÉTRANGÈRES

Offert par le Ministre des Affaires Étrangères.

(Épreuve internationale — handicap „A).

14 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.40 m.
largeur environ: 4.40 m.
vitesse: 425 mtr./min.

Montant des prix 3.000 zl.

I — 750 zl.	VI — 180 zl.	XI — 60 zl.
II — 525 „	VII — 150 „	XII — 50 „
III — 375 „	VIII — 120 „	XIII — 50 „
IV — 270 „	IX — 90 „	XIV — 40 „
V — 225 „	X — 75 „	XV — 40 „

Entrée 5 zl.

Gagnants antérieurs:

en 1927	I série	Tic-Tac	Lt. Battistelli (France)
	II „	Nicea	Lt. Olędzki (Pologne)
„ 1928	I „	Vermuth	Cpt. Carbon (France)
	II „	Faworytka	Lt. Biliński (Pologne)
„ 1929		Crispa	Cmdt. Marquis Borsarelli Di Rifreddo (Italie)
„ 1930		Florek	Lt. Biliński (Pologne)
„ 1931		Bolivard	Cpt. Bertran de Balanda (France)
„ 1933		Promień	Cpt. Skupiński (Pologne)
„ 1934		Exercice	Lt. Gudin de Vallerin (France)
„ 1935		Derby	Lt. Brandt (Allemagne)

No. 13. PRIX DE POLOGNE

(Coupe des Nations).

Offert par Monsieur le Président de la République de Pologne.

(Épreuve internationale)

Application stricte du Réglement Général de la F. E. I. No 124 et suivants.

Les cavaliers des trois équipes victorieuses recevront des médailles commémoratives.

Le cavalier ayant obtenu le meilleur classement individuel recevra un prix d'honneur.

Détenteurs antérieurs:

Disputé définitivement en 1931:

en 1927 **Pologne:** Dream — Cpt. Królikiewicz, Readgledt — Lt. Szosland, Faworyt—Cmdt. Toczek, Jérusal—Lt. Starnawski. **Classement individuel:** Tic-Tac — Lt. Battistelli (France).

„ 1928 **Pologne:** Milord — Lt. Gzowski, Banzaj — Cpt. Antoniewicz, Black-Boy — Lt. Rojcewicz, Ładna — Lt. Zgorzelski. **Classement individuel:** Milord — Lt. Gzowski (Pologne).

„ 1929 **Italie:** Urosky — Cpt. Lequio, Capinera — Lt. Col. Forquet, Bacce — Cpt. Lombardo, Crispa — Cmdt. Marquis Borsarelli di Rifreddo. **Classement individuel:** Bacce — Cpt. Lombardo (Italie).

„ 1930 **Italie:** Nasello — Cpt. Filipponi, Montbello — Cpt. Formigli, Buffalina — Cpt. Lombardo, Brick — Lt. Col. Cacciandra. **Classement individuel:** Buffalina— Cpt. Lombardo (Italie).

„ 1931 **Pologne:** Roksana — Lt. Ruciński, Nela — Cpt. Sałęga, Madzia — Cmdt. Trenkwald, Alli — Cpt. Szosland. **Classement individuel:** Gascony — Cpt. Kirculescu (Roumanie).

„ 1933 **Pologne:** Alli — Cpt. Szosland, Roksana— Lt. Ruciński, Kikimora — Cpt. bté Lewicki, Regent — Cpt. Kulesza. **Classement individuel:** Alli — Cpt. Szosland (Pologne).

„ 1934 **Allemagne:** Baccarat — Cpt. Momm, Olaf — Lt. Kurt Hasse, Egly — M. A. Holst, Tora—Lt. Brandt. **Classement individuel:** Tora — Lt. Brandt (Allemagne).

„ 1935 **Italie:** Nasello — Cpt. Filipponi, Ronco — Lt. Bonivento, Buffalina — Cmdt. Lequio, Crispa — Lt. Col. Marquis Borsarelli di Rifreddo. **Classement individuel:** Kikimora — Cmdt. bté Lewicki (Pologne).

No. 14. PRIX ST. GEORGES

(Épreuve internationale)

Ouvert aux amazones et gentlemen.

12 — 14 obstacles.

hauteur environ: 1.20 m.
largeur environ: 3.50 m.
vitesse: 440 mtr./min.

Montant des prix 800 zl.

I — 250 zl.	IV — 90 zl.	VII — 40 zl.
II — 150 „	V — 70 „	VIII — 30 „
III — 120 „	VI — 50 „	

Entrée 5 zl.

Gagnants antérieurs:

	en 1929	Odaliska	M-lle Juchniewicz (Pologne)
	„ 1930	Alze	M-lle W. Czaykowska (Pologne)
	„ 1931	Nicpoń	M-lle S. Chodkiewicz (Pologne)
(Nation)	„ 1932	Ostry	M-lle W. Leska (Pologne)
	„ 1933	Turek	M. Wickenhagen (Pologne)
	„ 1934	Colette	M. A. Schramm (Tchécoslovaquie)
	„ 1935	Dévolé	Prince Odeschalchi (Hongrie)

No. 15. PRIX DES VAINQUEURS

Offert par le Président de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne

(Épreuve internationale)

18 — 20 obstacles.

hauteur environ: 1.40 m.
largeur environ: 5.00 m.
vitesse: 440 mtr./min.

Le cavalier ayant obtenu le meilleur classement individuel recerva un prix d'honneur.

Montant des prix 1.000 zl.

I — 500 zl. II — 300 zl. III — 200 zl.

Entrée libre.

Les inscriptions seront faites automatiquement par le bureau de la Société.

Gagnants antérieurs:

en	1929	Crispa	Cmdt. Marquis Borsarelli di Rifreddo (Italie)
(Nation.) „	„	Ład	Lt. Najnert (Pologne)
„	1930	Nasello	Cpt. Filipponi (Italie)
„	1931	Nella	Cpt. Sałęga (Pologne)
(Nation.) „	1932	Moskal	Cpt. Mrowec (Pologne)
„	1933	Kikimora	Cpt. bté Lewicki (Pologne)
„	1934	Baron IV	Lt. Brandt (Allemagne)
„	1935	Derby	Lt. Brandt (Allemagne)

No. 16. PRIX D'ADIEU

Offert par Madame Henri Zandbang.

(Épreuve internationale)

Pour les chevaux ayant participé aux concours de la Société en 1936 et n'ayant pas gagné une somme de 300 zl.

16 — 18 obstacles.

hauteur environ: 1.30 m.
largeur environ: 4.50 m.
vitesse: 440 mtr./min.

Montant des prix 1.500 zl.

dont 1000 zl. offert par Madame Henri Zandbang.

I — 150 zl.	VI — 95 zl.	XI — 70 zl.	XVI — 45 zl.
II — 130 „	VII — 90 „	XII — 65 „	XVII — 40 „
III — 115 „	VIII — 85 „	XIII — 60 „	XVIII — 35 „
IV — 105 „	IX — 80 „	XIV — 55 „	XIX — 30 „
V — 100 „	X — 75 „	XV — 50 „	XX — 25 „

Entrée libre.

Les inscriptions seront faites automatiquement par le bureau de la Société.

Gagnants antérieurs:

	en 1927	Quadrille	Lt. Brau (France)
	„ 1928	Huragan	Lt. Szeloch (Pologne)
		Honorcia	Cpt. Lewicki (Pologne)
(Nation.)		Flama	Cpt. Skupiński
		Karny	Cpt. Lewicki (Pologne)
	„ 1929	Łuszer	Cpt. Lewicki (Pologne)
	„ 1930	Nela	Cpt. Sałęga (Pologne)
	„ 1931	Volant III	Lt. Clavé (France)
(Nation.)	1932	Promień	Cpt. Skupiński
	„ 1933	ex aequo	
		Rabuś	Cpt. Biliński (Pologne)
		Owoc	Cpt. Szosland (Pologne)
	„ 1934	Niespodzianka	Cpt. Biliński (Pologne)
	„ 1935	Rollot	Otto v. Smolensky (Autriche)

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES POUR LES CONCURRENTS ÉTRANGERS

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

CONDITIONS DES ÉPREUVES.

No. 3. ÉPREUVE DE PUISSANCE DE SAUT.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité, il y a lieu à un barrage sur quatre obstacles.

Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité dans le barrage, il y a lieu à un nouveau barrage sur deux obstacles et ainsi de suite jusqu'au classement.

Les barrages - quels que soit leurs nombres, s'effectuent au moins sur deux obstacles.

Il ne sera tenu compte du meilleur temps ni pendant le parcours ni pendant les barrages.

Dans le cas où le deuxième barrage ne donne pas de résultat, le Jury peut diviser le prix ex aequo à condition que dans le dit concours il n'y ait pas de prix d'honneur.

Dans les barrages, les obstacles ne seront surélevés ou élargis que dans le cas où les chevaux y prenant part auront effectué le parcours sans fautes.

No. 5. CHEVAUX DE SELLE.

§ 1. Les chevaux, appartenant aux étrangers et montés par des cavaliers étrangers, ne pourrons être admis dans ce concours que dans le cas où l'on fournira les preuves de leur origine polonaise.

§ 2. Sera apprecié:

1) L'extérieur du cheval (coefficient 2),
2) l'état de santé,
3) toilette et ferrure,
4) harnachement,
5) tenue du cavalier,
6) allures: pas (coefficient 2),
7) „ trot (coefficient 2),
8) „ galop (coefficient 2),
9) sauts — (3 sauts jugés au point de vue du style sur une haie vive, haute de 1.00 m. env. et sur un fossé large de 2.00 m. env.).

§ 3. Les membres du Jury ont le droit de monter en cas de nécessité les chevaux participant à ce concours.

§ 4. Pénalités:

bien	0
mal	1
insuffisant	3

PRIX No. 7.

Les inscriptions pour le concours No. 7 sont recues jusqu'au terme prévu pour les autres concours, c'est à dire jusqu'au le 19 mai 1936 — 18 h.

En engageant le cheval à ce concours, il est indispensable d'inscrire l'année de naissance, sans quoi le cheval sera placé sans appellation dans le groupe des chevaux plus âgés. Aucune réclamation à ce sujet ne sera prise en considération.

Les chevaux, qui en raison d'un prix gagné, ont perdu le droit de participer à ce concours, seront rayés automatiquement par le Secrétariat et le montant de droit d'entrée sera remboursé au concurrent.

No. 11. ÉPREUVE D'ADRESSE DU CAVALIER.

§ 1. Chaque cavalier prend part à cette épreuve avec deux chevaux et doit effectuer le même parcours deux fois, en changeant chaque fois de cheval. Sera vainqueur le cavalier qui aura totalisé avec les deux chevaux le moins de points de pénalité.

§ 2. Si deux ou plusieurs cavaliers totalisent le même nombre de points de pénalité, pour le classement et l'obtention des prix d'honneur, les meilleurs parcours effectués avec l'un des deux chevaux entrent en ligne de compte dans la décision. Si les meilleurs parcours sont égaux, il y a un barrage pour les chevaux ayant accompli ces meilleurs parcours. Si ce barrage ne donne pas de classement, il y a un barrage pour les chevaux suivants. Si deux ou plusieurs chevaux totalisent le même nombre de points de pénalité dans le concours ou barrage, le meilleur temps ne sera pas compté.

Si tous les chevaux appartenant à deux ou plusieurs cavaliers totalisent dans le concours le même nombre de points de pénalité, il y a d'abord un barrage pour les chevaux inscrits en second.

§ 3. Le cheval qui pour une raison quelconque, n'aurait pas terminé un parcours commencé, recevra autant de points de pénalité qu'en aura reçu le cheval, le plus pénalisé parmi tous les chevaux participant au concours, plus trois points. D'autre part, le cheval qui ne se serait pas présenté conformément aux signaux d'usage, sera traité comme un cheval n'ayant pas achevé le parcours et recevra 6 points de pénalité en plus.

§ 4. Le montant des prix gagnés par les deux chevaux sera divisé en parties égales.

§ 5. Les inscriptions doivent être effectuées par écrit avant le 4.VI à 16 h. au bureau de la Société.

No. 13. PRIX DE POLOGNE.

(Coupe des Nations).

§ 1. L'équipe de chacune des Nations, représentées au Concours Hippique International de Varsovie a le droit de prendre part à l'épreuve du „Prix de la Pologne" (Coupe des Nations), qui sera disputée conformément au Réglement Général de la F. E. I. Édition 1935.

§ 2. Le prix consiste en une coupe challenge qui devient la propriété de la nation, qui l'a gagnée trois fois, successivement ou non.

Après chaque victoire, la nation victorieuse reçoit la coupe pour la durée d'une année et après l'avoir définitivement acquise. en devient propriétaire.

Après chaque victoire les noms des membres de l'équipe victorieuse ainsi que la date de la victoire — sont gravés sur la coupe.

§ 3. La coupe doit être rendue l'année suivante au plus tard 15 jours avant le commencement du concours de Varsovie.

§ 4. Les équipes prenant part à l'épreuve comprendront 4 cavaliers de chaque nationalité, montés sur 4 chevaux.

Au cas ou une équipe ne peut fournir que trois cavaliers, elle est autorisée à faire monter le quatrième cheval par un de ses trois cavaliers tiré au sort.

§ 5. Les inscriptions doivent être effectuées par les chefs d'équipes par écrit sur la piste de la Société en deux termes:

a) I-er terme le 30.V. Dans les inscriptions du I-er terme doit être nommé le cheval et tout ce qui le concerne (voir la carte d'inscription).

Le nom du cavalier peut ne pas être indiqué.

Le nombre des chevaux appartenant à une nation ne peut dépasser 16. (Voir les prescriptions administratives § 19).

b) II-me terme le 6.VI jusqu'à 18 h. Dans ce terme ne peuvent être inscrits que 4 cavaliers montant 4 chevaux. Les chevaux doivent être choisis parmi le nombre des chevaux inscrits en I-er terme qui ont pris part au moins à trois épreuves du C.H.I.O. 1936 de Varsovie.

En inscrivant les chevaux il faut les énumérer: 1, 2, 3, 4.

§ 6. Immédiatement après ce délai il sera procédé au tirage au sort de l'ordre dans lequel les nations respectives prendront part à l'épreuve.

Les chevaux effectueront le parcours en deux manches, dans l'ordre suivant: d'abord les numéros 1 de toutes les équipes prenant part à l'épreuve, dans l'ordre précédemment tiré au sort, puis les numéros 2, et ainsi de suite. La deuxième manche et le barrage eventuel s'effectueront de la même manière.

No. 15. PRIX DES VAINQUEURS.

§ 1. A cette épreuve prennent part automatiquement tous les chevaux qui, dans les épreuves No. No. 2/I-re et II-éme série, 3, 6, 7, 11, 12, et 13 organisées par la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" en 1936 ont été classés les cinq-premiers (de 1-jusqu'à 5 inclusivement). Pour les épreuves No. 11 et 13 il sera tenu compte du classement individuel du cheval.

Les chevaux qui ont été classés les trois premiers dans les épreuves No. 4 et 14 peuvent également être admis à cette épreuve. Les inscriptions doivent être effectuées par écrit au Secrétariat, au stade sur les feuilles d'engagement immédiatement après la remise des prix aux vainqueurs de l'épreuve No. 14 (St. Georges).

Dans le classement ex aequo il est attribué au cheval le montant le plus élevé, par lequel commence la somme des montants divisés.

§ 2. Le prix consiste en une coupe, qui devient la propriété de la nation qui l'a gagnée trois fois, successivement ou non. Après chaque victoire la nation victorieuse la reçoit pour la durée d'une année et après l'avoir acquise définitivement, en devient la propriétaire.

Après chaque victoire le nom de la nation victorieuse, les noms du cheval et du cavalier, ainsi que la date de la victoire sont gravés sur la Coupe.

§ 3. Si le nombre des engagements n'excède pas 2 équipes de nationalités différentes, le prix challenge reste non disputé. Il est gardé par la Société jusqu'à l'année suivante, et l'épreuve est disputée sans prix challenge.

§ 4. Le prix doit être rendu l'année suivante 15 jours au plus tard avant le commencement de la saison des concours hippiques de la Société en Pologne.

REMARQUE: Comme les chevaux sont inscrits automatiquement sous les noms des cavaliers, qui les ont montés et qui ont gagné les prix, les autorisant à prendre part au Concours des Vainqueurs, Messieurs les Chefs d'Equipes étrangères, ainsi que les cavaliers polonais sont priés de vouloir bien aviser le bureau de la Société le 9 juin après la fin du concours, de tout changement de cavalier.

§ 5. Il sera tenu compte du meilleur temps seulement au cours du barrage éventuel. Les obstacles du barrage éventuel ne seront surélevés ou élargis que dans le cas où les chevaux y prenant part auront effectué le parcours du concours sans points de pénalité.

§ 6. Le barrage n'est obligatoire que dans le cas où deux ou plusieurs chevaux disputent le prix challenge ou un prix d'honneur individuel.

S'il s'agit de prix en espèces, ces derniers ne seront pas disputés, mais divisés ex aequo.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

A. Prescriptions Générales.

(Voir le Réglement de la Fédération Equestre Polonaise).

§ 1. Dans les C.H.I.O. organisés en 1936 par la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" sont admis à prendre part aux épreuves: les officiers, gentlemen et amazones. Voir le Réglement de la Fédération Equestre Polonaise édition de 1931, ainsi que le Statut et Réglement Général de la F. E. I. édition de 1935.

§ 2. L'organisation et les conditions techniques des concours hippiques ,organisés par la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" sont conformes au Réglement de la „Fédération Equestre Polonaise" édition de 1931.

§ 3. Tous les cavaliers et toutes les personnes intéressés directement aux concours (propriétaires de chevaux, palefreniers) sont tenus d'observer rigoureusement les prescriptions ci-dessous. Le Comité Directeur de la „Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne" considère que les prescriptions de la Fédération Equestre Polonaise édition de 1931 et du Réglement Général de la F. E. I. (1935) sont bien connus de toutes les personnes intéressées.

§ 4. La Société n'est pas responsable des maladies et accidents, auquel pourraient succomber les cavaliers, palefreniers ou les chevaux au cours du voyage, ainsi que pendant la durée du Concours.

B. Engagements.

§ 5. Les inscriptions et les droits d'entrée sont reçus jusqu'au 10 mai 1936, 18 h.

§ 6. Les inscriptions peuvent s'effectuer:

a) par lettre recommandée, en polonais ou en français — adressée au bureau de la Société,

b) par remise personnelle de l'inscription — sous enveloppe cachetée dans une boîte spéciale, qui se trouve au bureau de la Société.

§ 7. Les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur „Feuilles spéciales d'engagement" du modèle fixé par la Société qui sont à demander au Secrétariat de la Société.

Chaque concurrent remplit pour chaque cheval:

a) une feuille blanche,

b) le même nombre de feuilles roses que le nombre d'épreuves aux quels le cheval doit participer.

§ 8. Le montant prévu pour la participation du cheval à chaque épreuve doit être joint aux feuilles d'engagement ou envoyé par mandat postal.

Les cavaliers étrangers ne payent pas de droit d'entrée.

Les cavaliers qui indiquent le nom et le prénom de l'éleveur du cheval et le nom de l'étalon ne payent que 50% de droit d'entrée, si le cheval est d'origine polonaise.

Pour les engagements aux épreuves:

1) „Prix de Pologne" (Coupe des Nations),
2) „Epreuve du Premier Maréchal de Pologne Joseph Piłsudski" et
3) Prix No. 7 —
voir les conditions de ces épreuves.

§ 9. Les inscriptions illisibles ou ne répondant pas entièrement à toutes les questions posées dans les feuilles d'engagement, les inscriptions remises ou envoyées après la date fixée au § 5, ou les inscriptions sans acquittement des frais d'entrée — ne seront pas admises.

§ 10. Si un cheval pour une raison quelconque ne prend pas part à l'épreuve pour laquelle il était engagé il devra en être retiré au moins 20 minutes avant le commencement de l'épreuve. Si cette condition n'est pas observée et si l'abstention n'est pas causée par un accident du cavalier ou du cheval, assez grave selon la décision du Jury, le cavalier sera frappé d'une amande de 20 zl.

Pour retirer un cheval chaque cavalier doit annoncer sa décision par écrit au commissaire du paddock ou au commissaire de la piste d'essais. Les feuilles spéciales se trouvent à la disposition des cavaliers près des dits commissaires. Il est interdit aux commissaires d'accepter les dites feuilles après le terme prévu.

La quittance du commissaire est la seule preuve que le cheval fut retiré selon les règles. Messieurs les Concurrents sont instamment priés de garder les quittances reçues.

C. Prix et primes.

(Voir le Réglement de la F.E.P.).

§ 11. Les prix et les flots seront remis aux concurrents sur la piste immédiatement après chaque épreuve.

Après la fin de chaque épreuve, les résultats seront annoncés sur la guérite du starter, après quoi les concurrents devront paraître sans délai sur la piste, pour recevoir auprès de la loge du Jury les insignes de la victoire.

Messieurs les concurrents sont priés d'être présents auprès de la guérite du starter au moment de la déclaration des résultats du concours, et dans le cas ou ils se trouvent au nombre des vainqueurs, ils doivent être prêts à monter de suite leurs chevaux et rester auprès de la guérite du starter en attendant le signal d'entrer sur la piste.

Si le concurrent n'apparait pas à cheval au moment prescrit devant la loge du Jury pour recevoir les insignes de la victoire, ces derniers sont retenus (Réglement de la F.E.P. § 36).

Le payement des prix en espèces sera effectué par le Trésorier de la Société 48 heures après chaque épreuve et sur présentation personnelle des cavaliers gagnants ou de leurs délégués autorisés.

Les prix en espèces qui, pour une raison quelconque n'auront pas été touchés, seront gardés par la Société et pourront être réclamés pendant la durée de deux ans, comptant du 1-er janvier de l'année qui suit l'année durant laquelle a eu lieu le concours hippique en question.

Le sus-dit délai passé, les prix qui n'auront pas été réclamés, deviendront la propriété de la Société.

§ 12. Le propriétaire d'un cheval ayant gagné l'un des trois premiers prix, reçoit avec le prix en espèces une plaque commémorative pour le cheval.

D. Tenue des cavaliers et harnachement.

(Voir le Règlement de la F. E. P.).

§ 13. Les tapis de selle numérotés seront distribués le jour du concours dans la guérite du starter près de la piste, moyennant un cautionnement de 5 zl. par pièce. Cette somme sera remboursée contre la remise du tapis. La remise des tapis sera effectuée dans la guérite du starter. Les tapis pour les chevaux prenant part au „Concours de Dressage" seront distribués par le starter avant le commencement de l'épreuve sur rectangle.

E. Poids.

§ 14. Sauf pour le concours No. 13, où le poids de 75 kg. est obligatoire, le poids minimum pour toutes les épreuves internationales est de 70 kg. (Voir le Réglement de la F.E.I.).

F. Conférence Technique.

(Voir les Status de la F.E.P.).

§ 15. Le jour, le lieu et l'heure de la conférence technique seront communiqués par le bureau de la Société.

G. Dispositions Spéciales.

§ 16. Les numéros des chevaux qui doivent se rendre au paddock sont indiqués sur un tableau situé près de la piste d'essais dans la cour de la caserne de 1-er Groupe d'artillerie à cheval.

Les concurrents sont priés de prêter attention aux numéros portés sur ce tableau, ces numéros indiquant l'ordre dans lequel les cavaliers doivent se rendre au paddock.

L'appel des numéros par le starter, qui se trouve près du tableau n'est qu'une indication permettant aux concurrent de s'orienter et de connaître leur tour d'entrée au paddock, mais il n'indique pas le moment précis de l'entrée dans le parc de Łazienki.

Lorsque le cavalier, voit son numéro sur le tableau, il franchit la porte d'entrée du parc, se rend immédiatement au paddock et y reste, jusqu'au moment où le starter l'invite à pénétrer sur la piste du concours.

Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet et le cavalier, qui par retard ou inattention a manqué son tour indiqué sur le programme du jour, ne sera pas admis à prendre part au concours avec le cheval correspondant.

Conformément à la décision prise au Congrès de la F.E.I. le 24 novembre 1934: un chronomètre spécial sera déclanché au moment où le signal de départ pour le commencement du parcours est donné. Le cheval qui n'a pas franchi la ligne du départ soixante secondes après le signal de départ donné est éliminé.

§ 17. Il est interdit de promener sur le paddock les chevaux ayant terminé le parcours.

Le concurrent qui doit courir le premier, entre en piste aussitôt après le signal qui suit le signal annonçant le commencement de l'épreuve. Après son entrée en piste le cavalier qui attend

le signal pour le commencement du parcours n'a le droit de pénétrer seulement qu'entre la ligne de start et la porte de la piste, mais sans s'approcher d'aucun obstacle.

Au signal, le cavalier commence immédiatement son parcours.

Le cavalier suivant entre en piste au signal annonçant la fin du parcours du cavalier précédent et attend le signal pour commencer son parcours. Et ainsi de suite.

H. Handicap.

(Voir les Statuts de la F.E.P.).

§ 18. Le handicap sera calculé sur la base du montant total des sommes gagnées par le cheval sur la piste de la Société dans toutes les épreuves internationales en 1936.

On diminuera les sommes gagnées en 1934 et 1935 de 50% en faveur du cheval, les sommes gagnées en 1933 n'entrent pas en ligne de compte.

Handicap A.

Pour une somme gagnée de:

I.	660 zl.	sera surélevé	1	obstacle	de	10 cm.
		sera élargi	1	„	„	10 „
II.	1.200 „	seront surélevés	2	obstacles	„	10 „
		sera élargis	1	obstacle	„	20 „
III.	1.800 „	seront surélevés	3	obstacles	„	10 „
		sera élargi	1	obstacle	„	30 „
IV.	2.400 „	seront surélevés	4	obstacles	„	10 „
		sera élargis	1	obstacle	„	40 „
V.	3.000 „	seront surélevés	5	obstacles	„	10 „
		sera élargis	1	obstacle	„	50 „
VI.	3.600 „	seront surélevés	4	obstacles	„	10 „
		sera élevé	1	obstacle	„	20 „
		sera élargi	1	„	„	60 „
VII.	4.200 „	seront surélevés	2	obstacles	„	20 „
		seront surélevés	3	„	„	10 „
		sera élargi	1	obstacle	„	70 „
VIII.	4.800 „	seront surélevés	3	obstacles	„	20 „
		seront surélevés	2	„	„	10 „
		sera élargi	1	obstacle	„	80 „
IX.	5.400 „	seront surélevés	4	obstacles	„	20 „
		sera surélevé	1	obstacle	„	10 „
		sera élargi	1	„	„	90 „

I. Disposition Administratives.

§ 19. Les cavaliers étrangers au nombre de 8 pour chaque nationalité, leurs ordonnances au nombre de 8 et 16 chevaux seront logés et nourris pendant les concours aux frais de la Société.

Au cas où les déclarations des concurrents étrangers atteindraient un trop grand chiffre, la Société se réserve le droit d'en réduire le nombre.

§ 20. Le trajet des concurrents étrangers des ordonnances et des chevaux sur le territoire polonais est gratuit, si les demandes de billets soient adressées jusqu'au 10 mai au Secrétariat de la Société. La demande doit indiquer pour chaque concurrent et ordonnance:

a) le nom,
b) le prénom,
c) le grade,
d) l'affectation,
e) la gare frontière polonaise, par laquelle aura lieu l'arrivée sur le territoire polonais. (En cas de retard du passage de la frontière, la Société ne remboursera pas les frais).

En se basant sur ces détails, la Société enverra tous les documents à la gare frontière où ils seront remis aux équipes étrangères par le représentant de la Société. Les billets de retour seront remis aux concurrents étrangers par le Secrétariat de la Société.

Il faut acheter les billets et les lettres de transport pour les chevaux seulement jusqu'á la gare frontière du pays voisin de la Pologne.

§ 21. Les chevaux engagés aux concours ne payent pas de taxe d'importation en Pologne.

§ 22. Les chefs d'équipes étrangères et leurs cavaliers seront logés aux frais de la Société dans des hôtels et recevront en outre pour leurs frais de nourriture 12 zl. par jour.

Les ordonnances et les chevaux seront logés et nourris aux frais de la Société. Chaque cheval recevra 8 kgs. d'avoine, 6 kgs. de foin et 5 kgs. de paille par jour, pendant la durée de temps prévu dans le § 24.

Aucun changement de logement ne peut être effectué sans le consentement de l'intendant de la Société, en cas contraire la Société s'abstient de tout engagement matériel envers la personne n'observant pas cette règle.

§ 23. La Société se dégage entièrement de toute responsabilité, concernant le voyage de retour du cavalier, de ses ordonnances et chevaux en cas de renoncement à la participation aux épreuves avant la fin du dernier jour du concours.

Tout cavalier étranger aura le droit de quitter Varsovie avant la fin du concours mais seulement avec l'autorisation de la Société et au cas où ses chevaux pour une raison quelconque auraient perdu le droit de participer à toutes les épreuves restant à courir.

§ 24. La Société assure la nourriture des ordonnances des concurrents étrangers et le fourrage de leurs chevaux 5 jours avant le commencement des concours internationaux, et jusqu'au lendemain de la fin des épreuves.

§ 25. **Les cavaliers étrangers sont les hôtes de la Société à partir du jour qui précède le commencement de la première épreuve internationale jusqu'au jour qui suit la clôture des épreuves internationales inclusivement.**

§ 26. Tous les concurrents et leurs chevaux profitent à titre gratuit des soins sanitaires et vétérinaires.

§ 27. On ferre les chevaux aux frais des concurrents.

§ 28. Les lettres et les envois postaux destinés aux participants du concours doivent être adressés au: „Secrétariat de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne", Varsovie, Warszawa, Aleja Szucha 29.

Le Secrétariat de la Société, Varsovie, Aleja Szucha 29, téléphone 8-28-23 fournit toutes les informations nécessaires de 10 à 19 heures.

ANNEXE No. 1.

Au

Secrétariat de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne

1936

VARSOVIE
29, Al. Szucha.

DÉCLARATION

No du tapis ....

(cette rubrique sera remplie par le Secrétariat)

Nom du cheval ....

Sexe ....

Robe ....

Année de naissance ....

Père ....

Mère ....

Eleveur ....

(La première lettre du prénom et le nom de l'éleveur, s'ils sont connus, doivent être indiqués seulement pour les chevaux nés en Pologne, pour les autres chevaux on indiquera: français, irlandais etc.).

Propriétaire ....

L'adresse d'inscrivant ....

Signature: ....

Prière de remplir toutes les colonnes et d'écrire lisiblement, si possible à la machine.
D'autres feuilles d'engagement peuvent être demandés au bureau de la Société.

Dernier délai 10 mai 1936 — 18 h.

ANNEXE No. 2.

Au
Secrétariat de la Société des Concours Hippiques Internationaux et Nationaux en Pologne

VARSOVIE
29, Al. Szucha.

1936

FEUILLE D'ENGAGEMENT

AU

CONCOURS No............................ **Série** ....
Indiquer le numéro du concours dans lequel le cheval prendra part, eventuellement la série.

No du tapis de selle ....
(Cette rubrique sera remplie par le Secrétariat)

Nom du cheval ....
(Dans le cas ou un concurrent monte dans une épreuve deux chevaux ou plus, il doit aviser de ce fait en mettant devant le nom de chacun de ses chevaux: Numéro I, II, III. Conformément à ce numérotage sera déterminé l'ordre des starts des différents chevaux (à l'exeption de l'épreuve numéro 12) — qui dans aucun cas ne peut être modifié).

Sexe ....

Robe ....

19.......
En engageant le cheval au concours No 7 il est indispensable d'inscrire l'année de naissance sans quoi le cheval sera placé sans appellation dans le groupe des chevaux plus âgés.

Cavalier: Grade..
(Si le cavalier est militaire)

Prénom et Nom..

Régiment..
(Si le cavalier est militaire)

Appartenance au Club: ....
(Cette rubrique est remplie uniquement par les gentlemen)

Signature:..

J'enverrai mes chevaux, nombre ....

et mes ordonnances, ,, ...

à Varsovie, par la gare - frontière de ....

Ils retourneront par le même chemin. ....

Signature: ....

....

Prière de remplir toutes les colonnes et d'écrire lisiblement, si possible à la machine.
D'autres feuilles d'engagement peuvent être demandés au bureau de la Société.

Dernier délai 10 mai 1936 — 18 h.